

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 620, 627, 628,  
629 et 630**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du mardi 11 octobre 2016 et du lundi 14 novembre 2016, lors de la séance extraordinaire du vendredi 16 décembre 2016 et lors de la séance ordinaire du lundi 9 janvier 2017, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 620 amendant le règlement numéro 182 bruit, alarmes et nuisances ;*
- *Règlement numéro 627 amendant le règlement numéro 527 concernant la tarification des services, l'émission des certificats d'usage temporaire et l'application de la réglementation lors du Festival de la galette de sarrasin ;*
- *Règlement numéro 628 relatif aux impositions pour l'année 2017 ;*
- *Règlement numéro 629 sur la tarification des services (2017) ;*
- *Règlement numéro 630 établissant la rémunération du personnel électoral.*

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017, jour de leurs publications.

Donné à Louiseville,  
Ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière